



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/C.5/48/48/Add.28
31 janvier 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
CINQUIÈME COMMISSION
Point 122 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1992-1993

Second rapport sur l'exécution du budget-programme

Rapport du Secrétaire général

Additif

CHAPITRE 28. DROITS DE L'HOMME

Tableau 28.1

Récapitulation des dépenses prévues pour l'exercice biennal 1992-1993
par chapitre, par principal objet de dépense et par principal facteur
d'augmentation ou de diminution

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1992-1993	Changements prévus					Montant définitif (proposé) des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1992-1993
		Taux de change	Inflation	Décisions d'organes directeurs	Autres changements	Total	
Postes	16 963,0	(180,2)	(69,3)	—	(1 500,2)	(1 749,7)	15 213,3
Autres dépenses de personnel	2 277,4	(25,1)	4,5	196,4	412,7	588,5	2 865,9
Consultants et experts	320,0	(3,3)	0,5	—	150,7	147,9	467,9
Frais de voyage	3 866,6	(51,5)	9,1	43,6	1 504,4	1 505,6	5 372,2
Services contractuels	581,8	(3,5)	0,7	—	(95,1)	(97,9)	483,9
Frais généraux de fonctionnement	839,1	(14,1)	2,5	48,0	(481,9)	(445,5)	393,6
Fouritures	45,3	(0,6)	—	—	2,0	1,4	46,7
Matériel	157,9	(0,2)	—	—	(8,3)	(8,5)	149,4
Bourses et contributions	107,5	(1,0)	0,1	—	(96,3)	(97,2)	10,3
Total	25 158,6	(279,5)	(51,9)	288,0	(112,0)	(155,4)	25 003,2

Fonds extrabudgétaires :

Dépenses précédemment prévues : 13 140,3

Montant révisé : 12 563,4

28.1 Les explications concernant les changements dus aux variations des taux de change et à l'inflation, qui sont données dans la partie I du présent rapport, ne sont pas reprises ici. Les changements qui figurent dans les colonnes "Décisions d'organes directeurs" et "Autres changements" sont analysés dans les sections A et B ci-après.

A. Décisions d'organes directeurs

28.2 Les dépenses supplémentaires qui figurent sous cette rubrique, dont le montant total s'élève à 288 000 dollars, se rapportent à la création d'un bureau du Centre pour les droits de l'homme au Cambodge, conformément à la résolution 1993/6 de la Commission des droits de l'homme approuvée par le Conseil économique et social dans sa décision 1993/254 du 28 juillet 1993. En 1993, avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Secrétaire général a autorisé l'engagement de dépenses à concurrence du montant cité, en application de la résolution 46/187 de l'Assemblée générale sur les dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice

/...

biennal 1992-1993, en date du 20 décembre 1991; on trouvera ci-après le détail de ces dépenses.

Autres dépenses de personnel

28.3 Le montant indiqué (196 400 dollars) correspond aux dépenses de personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) nécessaires pour prolonger les contrats de huit fonctionnaires de la composante droits de l'homme de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge du 1er octobre au 31 décembre 1993, ainsi que ceux de quatre secrétaires-traducteurs recrutés localement.

Frais de voyage

28.4 Il s'agit des frais de voyage du Représentant spécial pour le Cambodge (22 100 dollars) et des déplacements au Cambodge de fonctionnaires en poste à Phnom Penh (21 500 dollars).

Frais généraux de fonctionnement

28.5 Le montant indiqué (48 000 dollars) se rapporte aux frais de fonctionnement du bureau de Phnom Penh pendant la période d'octobre à décembre 1993, y compris fournitures et services divers.

B. Autres changements

28.6 Les changements indiqués dans cette colonne, qui représentent une diminution nette de 112 000 dollars, sont analysés ci-après.

Postes

28.7 La diminution de 1 500 200 dollars s'explique par le niveau élevé du taux de vacance de postes pendant l'exercice biennal 1992-1993.

Autres dépenses de personnel

28.8 Il est rappelé à ce sujet que dans la section XVI de sa résolution 47/219 en date du 23 décembre 1992, l'Assemblée générale a approuvé la proposition du Secrétaire général, étant entendu qu'en ce qui concernait les 760 000 dollars demandés, celui-ci exécuterait, dans les limites du crédit global révisé pour l'exercice biennal 1992-1993, les autres activités du Centre pour lesquelles il avait demandé des ressources additionnelles, et qu'il rendrait compte à l'Assemblée dans le rapport final sur l'exécution du budget-programme.

28.9 Le montant de l'augmentation qui figure sous cette rubrique, soit 412 700 dollars, se répartit comme suit : personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) (383 500 dollars); heures supplémentaires (3 900 dollars); autres dépenses de personnel (25 300 dollars).

28.10 L'augmentation de 383 500 dollars des dépenses de personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) est due à l'augmentation des ressources nécessaires au fonctionnement du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (10 100 dollars) et à l'exécution des activités relatives aux droits de l'homme (752 500 dollars), qui a été compensée en partie par la réduction des montants nécessaires pour les activités prescrites par le Conseil économique et social (199 000 dollars), pour la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (162 200 dollars) et pour le Comité des personnes disparues à Chypre (17 900 dollars). L'augmentation des dépenses de personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) au titre des activités relatives aux droits de l'homme s'explique principalement par l'intensification des activités du Centre pour les droits de l'homme entraînée par les résolutions et décisions prises par la Commission des droits de l'homme à ses quarante-huitième et quarante-neuvième sessions.

28.11 L'augmentation qui figure à la rubrique des heures supplémentaires (3 900 dollars) est due aux dépenses additionnelles occasionnées par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme.

28.12 L'augmentation des autres dépenses de personnel (25 300 dollars) résulte de celle des contrats de louage de services individuels (93 100 dollars), qui est compensée en partie par la diminution des autres dépenses de personnel du Comité des personnes disparues à Chypre (67 800 dollars).

Consultants et experts

28.13 L'augmentation de 150 700 dollars est due au fait que les ressources consacrées aux consultants ont été plus élevées que prévu (165 400 dollars, dont 73 400 dollars pour des activités prescrites par le Conseil économique et social, 39 200 dollars pour des activités relatives aux droits de l'homme et 52 800 dollars pour la Conférence mondiale sur les droits de l'homme), cela étant compensé en partie par la diminution (14 700 dollars) des ressources consacrées aux experts pour les besoins de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme.

Frais de voyage

28.14 L'augmentation nette indiquée à cette rubrique (1 504 400 dollars) résulte de l'augmentation des frais de voyage des représentants (1 255 000 dollars) et de ceux du personnel (249 400 dollars).

28.15 L'augmentation des frais de voyage des représentants (1 255 000 dollars) est le résultat net de l'augmentation des dépenses de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires (119 000 dollars), du Comité des droits de l'homme (44 300 dollars), du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (71 700 dollars) et de la Conférence mondiale sur les droits de

l'homme (285 800 dollars), ainsi que de l'augmentation des dépenses relatives aux activités prescrites par le Conseil économique et social (641 000 dollars) et aux activités relatives aux droits de l'homme (282 500 dollars, dont 88 000 dollars imputables aux sessions du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale), et de la diminution des dépenses de la Commission des droits de l'homme (131 400 dollars) et du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (57 900 dollars).

28.16 L'augmentation des frais de voyage du personnel (249 400 dollars) s'explique par les dépenses accrues du Comité des droits de l'homme (13 700 dollars), du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (5 900 dollars), du Bureau du Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme (10 300 dollars) et de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (67 600 dollars), ainsi que l'accroissement des dépenses consacrées aux activités prescrites par le Conseil économique et social (129 800 dollars) et aux activités relatives aux droits de l'homme (36 900 dollars), cela étant compensé en partie par la diminution des dépenses du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (14 800 dollars).

Services contractuels

28.17 La diminution de 95 100 dollars qui apparaît à cette rubrique résulte du fait que les dépenses d'honoraires ont été plus faibles que prévu (notamment grâce à une économie de 32 000 dollars réalisée sur les dépenses du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille n'étant pas encore entrée en vigueur), cette diminution étant en partie compensée par l'augmentation du montant des travaux contractuels d'imprimerie au titre des activités relatives aux droits de l'homme (9 500 dollars) et celle des services contractuels à l'intention du Comité des personnes disparues à Chypre (200 dollars).

Frais généraux de fonctionnement

28.18 L'économie qui figure à cette rubrique, soit 481 900 dollars, s'explique par le fait que les dépenses relatives aux activités prescrites par le Conseil économique et social ont été moins élevées que prévu (469 200 dollars), principalement en raison de la réduction des frais de location de bureaux et d'hélicoptères sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, de même que les dépenses du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (44 800 dollars), ces effets étant compensés en partie par l'augmentation des dépenses du Bureau du Sous-Secrétaire général aux droits de

l'homme (100 dollars), de celles occasionnées par les activités relatives aux droits de l'homme (8 200 dollars) et de celles de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (13 500 dollars) et du Comité des personnes disparues à Chypre (10 300 dollars).

Fournitures

28.19 L'augmentation de 2 000 dollars qui figure à cette rubrique est le résultat net de l'augmentation, d'une part, des dépenses de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (10 400 dollars) et de celles du Comité des personnes disparues à Chypre (100 dollars) et de la diminution, d'autre part, des dépenses du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (1 200 dollars) et des dépenses liées aux activités prescrites par le Conseil économique et social (1 500 dollars) et aux activités relatives aux droits de l'homme (5 800 dollars).

Matériel

28.20 L'économie de 8 300 dollars réalisée à cette rubrique s'explique par le fait que les dépenses liées aux activités prescrites par le Conseil économique et social et celles de Conférence mondiale sur les droits de l'homme ont été moins élevées que prévu (de 5 700 dollars et 2 600 dollars respectivement).

Bourses et contributions

28.21 La diminution de 96 300 dollars qui figure à cette rubrique correspond aux économies réalisées au titre des activités relatives aux droits de l'homme (75 300 dollars), de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (400 dollars) et du Comité des personnes disparues à Chypre (20 600 dollars).
